

VILLE DU FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2022

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19*
PRESENTS

L'an deux mille vingt-deux le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le six avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GALIAY Jean-Sébastien est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 8 MARS 2022

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du précédent conseil municipal. Il précise notamment que les travaux d'installation de l'alarme intrusion aux écoles auront lieu durant les vacances de printemps et rappelle l'approbation de la commémoration du bicentenaire de la mort de l'abbé SICARD. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 8 mars 2022.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR - (4 absents le 8/03/2022 : MM. : DAURE - GALIAY - MARTINIE - VILLEMUR)
--

2022-21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives.

En 2022, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % sur leur cotisation et enfin 100 % en 2023.

En 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'Etat. Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2022, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives est fixée à pour 2022 à + 4,01 %.

En dépit de cette période d'ajustement, la loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

M. le Maire propose à l'assemblée pour 2022 de maintenir les taux au même niveau que celui fixé en 2018 suite au pacte financier avec la communauté de communes Cœur de Garonne, pour le foncier bâti et le foncier non bâti, à savoir :

Taxe foncière bâti :	46,29 %
Taxe foncière non bâti :	128,63 %

Le produit fiscal des deux taxes, foncier bâti et foncier non bâti, est de 783 370,00 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-22 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, après examen par la commission des finances, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2022, soit :

A.C.C.A.	700.00 €
A.D.L.F.A.	150.00 €
A.D.M.R.	500.00 €
AIKIDO	350.00 €
AILES FOUSSERETOISES	300.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS+FNACA	500.00 €
ART ET CULTURE	1 100.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	1 500.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	5 200.00 €
CINQ PATY CLUB	200.00 €
COMITE DES FETES	20 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEM PISCINE	800.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEM PROJET THEATRE	2 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PROJET STEPHANIE LEDOUX	1000.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	500.00 €
COOP. EC. MAT. - SUBV EXCEPT. PROJET MUSIQUE 21/22	1 000.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	750.00 €
ENTENTE SPORTIVE LE FOUSSERET MONDAVEZAN	4 500.00 €
FCPE	200.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	1 350.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	200.00 €
IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2022	1 500.00 €
LES 4 SAISONS	500.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUS EN RE	500.00 €
LES FOUSS DU VOLANT	200.00 €
LEGENDES	500.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €

MUSIQUE ENTRE PIERRES	700.00 €
PAHLM	500.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	400.00 €
RADIO GALAXIE	350.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	800.00 €
SAVES PATRIMOINE	200.00 €
SAVES PATRIMOINE – DEMANDE EXCEPT.	250.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	1 100.00 €
TERRE MERE EN OCCITANIE – RAPPROCHEMENT ABBE SICARD	650.00 €
TRIANA	300.00 €
UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	5 000.00 €
UCF XV – ECOLE DE RUGBY	2 500.00 €
HOPITAL MARCHANT	400.00 €
TOTAL	61 950,00 €

<p>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>SAUF POUR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES : NE PARTICIPENT PAS AU VOTE :</p> <p>ACCA : M. MARTINIE</p> <p>BASKET CLUB FOUSSERETOIS : MME CAPOUL</p> <p>ETOILE BOULISTE DU FOUSSERET : M. BAÑULS</p> <p>COMITE DES FETES : M. DAURE</p> <p>LES 4 SAISONS : MME MENDONÇA</p> <p>LES FOUS DU BOIS : MME MENDONÇA</p> <p>LES FOUSS DU VOLANT : M. FRONTEAU</p> <p>FSE : MME CAPOUL</p> <p>LE FOUSSERET TENNIS CLUB : M. LIGONNIERE</p> <p>P'TITS ECOLIERS : MME PERONNET</p> <p>TERRE MERE EN OCCITANIE : MME MENDONÇA- M.BAÑULS</p> <p>UCF XV (seniors et école de rugby) : M. MARTINIE- M. BELMONTE</p>

2022-23 : PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2022.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes d'investissement ont été présentés et débattus en commission des finances.

Il en présente la liste ainsi que leur financement pour 2022. Cette présentation ne fait pas l'objet de délibération.

2022-1 : Fin du chantier du tiers lieu	63 268,06 € TTC
2022-2 : Fin du chantier de la halle	47 338,66 € TTC
2022-3 : Rénovation énergétique de l'école maternelle	210 000,00 € TTC
2022-4 : Rénovation du tour de halle	164 054,40 € TTC
2022-5 : Rénovation du sud de la place de la halle	254 087,04 € TTC
2022-6 : Investissements protection incendie	24 000,00 € TTC
2022-7 : Programme investissement culture	18 000,00 € TTC
2022-8 : Investissements service technique	12 000,00 € TTC
2022-9 : Investissements scolaire	24 000,00 € TTC
2022-10 : Rénovation des bâtiments municipaux	12 000,00 € TTC
2022-11 : Investissements cimetières : ossuaire et extension Benque	30 000,00 € TTC
2022-12 : Aménagements de voirie	72 000,00 € TTC
2022-13 : Frais d'études, travaux, plu, église	24 000,00 € TTC
2022-14 : Equipement du tiers-lieu	18 000,00 € TTC

Les programmes d'investissement présentés ci-dessus sont intégrés dans le budget d'investissement présenté ci-après.

2022-24 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Budget Primitif 2022 étudié lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il précise les modifications intervenues depuis la commission, à savoir le montant de la fiscalité directe locale. La ligne dépenses imprévues sert d'ajustement. Cette ligne pourrait être rendue nécessaire en cas de forte inflation notamment des dépenses d'énergie et de matières premières. Il va demander aux services municipaux de réduire de manière drastique les dépenses de fonctionnement.

M. le Maire demande un vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2022 est présenté en équilibre, aux sommes de 1 974 978,19 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 391 421,37 € en dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2021.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR - 4 ABSTENTIONS (MME BENAZET - M. BOULINEAU - M. GALIAY - MME TORILLON)
--

2022-25 : AUTORISATION DE LANCER L'APPEL DOFFRES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle. Ce projet d'un montant de 175 000,00 € HT vise à mieux isoler le bâtiment, réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort en hiver en en été.

Les travaux consistent à reprendre l'étanchéité en toiture, isoler les plafonds, mettre des films thermiques sur les grandes baies vitrées et à installer une pompe à chaleur. Il est aussi prévu de refaire les bardages de la salle de motricité et de mettre des écrans végétaux pour limiter l'ensoleillement à la belle saison et donc le recours à la climatisation. Un système de VMC performant sera installé et permettra d'améliorer la qualité de l'air.

Le calendrier prévoit des travaux à l'été 2022 puis au second semestre 2022. La plus grosse partie du chantier se fera durant les vacances scolaires. Certaines prestations se déroulant en dehors des classes pourraient éventuellement se dérouler en période scolaire.

Le montant total est de 175 000 € HT conforme à l'estimation initiale qui a servi de base aux demandes de subvention. Une aide de l'Etat a, d'ores et déjà, été obtenue et des subventions de la Région et du Conseil départemental devraient aussi être allouées.

L'architecte M. Patrick FRYDMAN a déposé en mairie, le 5 avril 2022, le dossier de consultation des entreprises complet.

Si le conseil municipal approuve le projet l'appel d'offres serait lancé dès le 13 avril avec remise des offres mi-mai, et on pourrait imaginer, si les entreprises répondent, un conseil municipal extraordinaire comportant ce seul sujet, le mardi 24 mai 2022, à 19h.

M. le Maire sollicite du conseil municipal, l'approbation du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, son montant de 175 000 € HT et son calendrier, été-automne 2022. Il demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres auprès des entreprises, selon les règles en vigueur des marchés publics.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2022-26 : PAGE PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

M. Le Maire annonce avoir été contacté par une agence de communication qui souhaite développer de la publicité au niveau local. L'idée serait de publier, dans le bulletin municipal, une page de publicité au bénéfice des commerçants et entreprises locales.

Avec une partie de l'argent récolté pour les publicités, soit 750 €, il s'agirait de prendre en charge les coûts de conception et diffusion du bulletin qui s'élèvent à peu près à la même somme. Cette proposition pourrait être intéressante pour les commerçants et la commune.

M. le maire précise que ce prestataire se rémunère en conservant l'autre moitié des bénéfices soit 750 €.

M. GALIAY se demande si la vocation d'une municipalité est de faire de la publicité. L'autre risque qu'il pointe serait que les commerçants mis en avant soient des concurrents des commerces du village.

M. le Maire reconnaît que c'est un risque sérieux.

Mme CAPOUL demande si tous les commerçants seront sollicités ou juste une partie d'entre eux.

M. BELMONTE pense qu'il faudrait limiter l'accès à cette page aux seuls commerçants du Fousseret.

M. BAÑULS dit que les commerçants sont déjà sollicités par les associations et ne pourront pas verser d'autres sommes pour leur communication.

Mme DROCOURT dit qu'elle veille à mettre en valeur les commerçants dans le bulletin et ce de façon gratuite. Ne peut-on pas poursuivre ainsi ?

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour insérer une page publicitaire dans le bulletin municipal.

DOSSIER REJETE A L'UNANIMITE

2022 -27 : ADMISSION EN NON VALEUR.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un titre de recettes, n'a pu être recouvré malgré les relances et poursuites effectuées par la Trésorerie du Volvestre. Il s'agit du titre suivant :

Titre N° 2018 - 78

9.38 €

Le Trésorier du Volvestre propose l'admission en non -valeur de ces créances et ainsi lui accorder la décharge globale de la somme de 9.38 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE pour informer les élus de l'actualité intercommunale. Elle précise qu'il y a eu récemment deux conseils communautaires, essentiellement consacrés à des décisions budgétaires, approbation du CA 2021 vote des taxes, budget 2022. Elle informe aussi de l'harmonisation des tarifs des séjours ainsi que celle à venir des tarifs de CLAE et CLSH. Le détail des mesures adoptées est disponible sur le site internet de la communauté de communes et sur les synthèses qu'elle rédige.

Election : M. le Maire remercie les participants au bureau de vote pour l'élection présidentielle du dimanche 12 avril et invite chacun à se rendre disponible pour le deuxième tour, le dimanche 24 avril 2022.

Archives : M. le Maire a pu constater, début avril, la fin de mission de traitement des archives par la société Pro Archives Système. Les agents ont pu être sensibilisés aux bonnes méthodes de conservation des documents. Désormais, il conviendra de classer de manière régulière pour s'assurer de la bonne tenue de la salle d'archives dans le temps.

Solidarité Ukraine : M. le Maire donne la parole à Mme CAPOUL pour faire part des actions de solidarité envers les ukrainiens. Elle précise être en lien avec le Marché d'Intérêt National de Toulouse qui coordonne l'aide matérielle. Il s'agit désormais de recueillir des médicaments et des produits

d'hygiène. Pour les vêtements, ils ont le nécessaire. Des messages seront transmis aux habitants par Intramuros.

Urbanisme : M. le Maire informe de la rencontre entre le lotisseur et un bailleur social pour étudier la faisabilité d'une dizaine de logements en accession à la propriété au sein du futur lotissement.

Place de la Halle : M. le Maire fait part de la rencontre avec M. RODRIGUEZ, le maître d'œuvre, et M. MOURAREAU, architecte des ABF, au sujet de la rénovation de la place de la halle. Un dossier devrait être présenté prochainement aux élus.

Internet haut débit : M. le Maire déclare que Fibre 31 a annoncé une progression sensible dans le déploiement du haut débit dans la commune du Fousseret. 93% des points de raccordement fibre étaient opérationnels fin mars et, sauf difficulté, tout le village devrait être couvert fin 2022.

La commune veille au bon déroulement des opérations. Mme CAPOUL signale ne toujours pas être raccordée. M. le Maire indique qu'une plateforme permet de signaler les dysfonctionnements.

Tarifification incitative : M. le Maire informe de la tenue d'une réunion de la communauté de communes, fin mars, destinée à présenter la réforme de la tarification incitative du ramassage des déchets ménagers. Cette réunion a concerné les particuliers. La situation des communes et des établissements publics vis-à-vis du ramassage des déchets sera étudiée prochainement en commission car des questions délicates se posent.

Foyer logement : M. le Maire évoque les revendications des agents du Foyer Logements qui se sont mobilisés au plan social début avril. Il s'agit de bénéficier eux aussi de la prime dite du « Ségur » de 183 € que leurs collègues de la maison de retraite perçoivent.

Avant de clore la séance, M. le Maire invite les élus à signer le budget en trois exemplaires.

La séance est levée à 22h05.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	PROCURATION A M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A MME PERONNET Odile
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	

Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	PROCURATION A MME MENDONÇA Anny
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric